

Que faisons-nous de la sécurité des victimes?

Sherbrooke, 24 octobre 2023 - Le CALACS Agression Estrie, l'Escale de l'Estrie et Christine Labrie, députée de Sherbrooke, s'allient pour dénoncer une situation préoccupante où le système judiciaire a choisi de privilégier l'avenir professionnel d'un agresseur au détriment de la sécurité de sa victime.

Isabelle Simpson a été victime de proxénétisme et de violence conjugale. À titre de mesure préventive, la cour a déterminé que l'agresseur de Mme Simpson devait porter un bracelet électronique et qu'un périmètre de sécurité devait être établi autour de la victime et de son domicile jusqu'au procès. Dans le cadre d'un contrat de travail, l'agresseur s'est vu octroyer le droit d'être dans ce périmètre par le DPCP et donc, par le fait même, par la cour. « Je trouve inadmissible la décision du DPCP de permettre à mon agresseur muni d'un bracelet électronique, pour des raisons de travail, d'être aussi près de moi sans penser aux répercussions psychologiques que j'allais subir », exprime Isabelle Simpson.

Cet exemple illustre, une fois de plus, que les victimes ne sont souvent pas mises au centre du processus judiciaire, en accordant des diminutions de peines ou des mesures préventives lorsque les agresseurs présentent des demandes en lien avec le travail. Qui plus est, la victime a été prévenue de cette situation sans obtenir un accompagnement adéquat, et ce, malgré le risque de raviver un choc post-traumatique.

« Je n'arrive pas à m'expliquer comment un homme qui porte un bracelet électronique en raison de ses antécédents puisse être autorisé à travailler dans le périmètre qui lui avait été interdit pour protéger une victime. Ça va totalement à l'encontre du principe du bracelet électronique. Si une personne est assez dangereuse pour que la cour lui impose le port du bracelet, il ne devrait jamais y avoir d'exceptions pour le respect du périmètre de sécurité. On ne peut pas prendre ce risque, ni faire vivre la victime dans l'anxiété constante de savoir son agresseur à proximité, » dénonce la députée de Sherbrooke.

« On souhaite un meilleur accompagnement des victimes et qu'elles soient au centre des décisions qui sont prises dans leurs dossiers. Une formation aux professionnel-le-s judiciaires sur les conséquences des violences sexuelles et conjugales est urgente pour les sensibiliser sur l'impact que peuvent avoir leurs décisions sur la vie des victimes », a demandé Marie-Michèle Whitlock, intervenante au Calacs Agression Estrie.

Selon Dominique Côté, directrice générale de l'Escale de l'Estrie, « trop souvent, les victimes de violences conjugales subissent des conséquences injustes et continuent de vivre dans la crainte alors qu'elles devraient se sentir soutenues et protégées par notre système judiciaire. Ce type de situation peut nuire à leur processus de guérison et leur sécurité. »

Dans la foulée de la mise en œuvre des tribunaux spécialisés, il est nécessaire de se pencher sur la place octroyée aux victimes au sein du système judiciaire et sur l'accompagnement dont elles bénéficient.

Mission de l'organisme

Depuis plus de 35 ans, le Calacs Agression Estrie vient en aide aux femmes et aux adolescentes (12 ans et plus) ayant été victimes d'agression à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. L'organisme communautaire autonome offre des services d'aide directe, de prévention et de sensibilisation aussi bien qu'il réalise des luttes et des actions politiques.

Suivez-nous sur [Facebook](#)

Le Calacs Agression Estrie est financé



Centraide
Estrie



CIUSSS Estrie

Pour information : **Marie-Michèle Whitlock**
projet_interv@calacsestrie.com
819-563-9999 (bureau)
819-943-4878 (cellulaire)